



Note:
 1) This schedule is not to be interpreted to show jurisdiction or responsibility.
 2) This schedule is intended as a framework for planning and design; consequently alignment of proposed roads and pathways are approximate and subject to detailed study.
 3) Crossings of Highways 416 or 417 require approval of the Ontario Ministry of Transportation.

Note:
 1) La présente annexe ne révèle aucunement l'administration chargée de l'aménagement, ni aucune responsabilité à cet égard.
 2) La présente annexe doit servir de guide en matière de planification et de conception; il s'ensuit que le tracé des routes régionales et des sentiers proposés n'est qu'approximatif et donnera lieu à une étude plus approfondie.
 3) Les intersections avec les autoroutes 416 et 417 doivent être approuvées par le ministère des Transports de l'Ontario.

**TRANSPORTATION MASTER PLAN - Map 2
 CYCLING NETWORK - PRIMARY RURAL
 (WITH SCENIC ENTRY ROUTES)**

**PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS - Carte 2
 PLAN DE RÉSEAU RURAL
 DE PISTES CYCLABLES PRINCIPALES
 (AVEC ROUTES D'ENTRÉE PANORAMIQUES)**

Prepared by: Planning and Growth Management Department,
 Mapping & Graphics Unit, 2013
 Préparé par: Services de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, Unité de la cartographie et des graphiques, 2013

EXISTING AND PROPOSED / EXISTANTS ET PROPOSÉS

- Spine Route — Parcours principaux
- Major Pathway — Sentiers polyvalents
- Scenic Entry Routes — Routes d'entrée panoramiques